

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant présentation du projet de convention pour l'utilisation de l'aire de lavage des services techniques municipaux par les services de l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Rapporteur Adrien JEHENNE

Le service déchet de l'Agglomération utilise régulièrement la piste de lavage des services techniques de la Commune de Sourdeval pour réaliser le nettoyage des deux camions de collecte de l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie. Il convient de formaliser cet usage et les coûts qui en résultent.

Les principales modalités de la convention s'articuleraient autour des éléments suivants :

- Objet : lavage des camions de collecte de l'Agglomération à l'issue des tournées de collecte
- Durée : 36 mois renouvelable tacitement
- Conditions d'utilisation : lavage des camions de collecte exclusivement, après leurs tournées, entre 11h et 15h30
- Obligations des parties
 - o L'Agglomération s'engage à :
 - ☒ Utiliser la piste de lavage exclusivement pour le nettoyage des camions de collecte
 - ☒ Maintenir la piste propre après chaque utilisation
 - ☒ Respecter les consignes d'utilisation des équipements et signaler tout dysfonctionnement au propriétaire
 - o La Mairie de Sourdeval s'engage à :
 - ☒ Garantir l'accès à la piste de lavage pendant les horaires convenus
 - ☒ Entretenir les équipements en bon état de fonctionnement et fournir les produits de nettoyage nécessaires
- Conditions financières : le bénéficiaire assumera les frais liés à l'utilisation de la piste de lavage, y compris les coûts liés à l'eau, à l'électricité et aux produits de nettoyage.

Le montant de la redevance correspondant aux conditions financières évoqués ci-dessus représentent une charge de 300€ par mois, payable au semestre échu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir débattu, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de conventionnement de l'utilisation de la piste de lavage par les camions de collecte des déchets de l'Agglomération du Mont Saint Michel.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY



Le Maire,
Adrien JEHENNE